



26726388/43788/0056/c6 1/1
D. 50422725507740609

~~60119 NEUVILLE BOSC~~
60119 NEUVILLE BOSC

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Services d'informations et de relations publiques

Pour la transition énergétique

Mercredi 22 novembre 2017

Objet :

Communiqué d'information « Isolation Pour Tous »

Réf : DS2652

• **Qu'est-ce que le programme isolation des combles ?**

Le programme isolation des combles est un programme d'isolation des foyers à 1€. Créé par le ministère de l'Écologie en 2016, renouvelé en 2018, il a été créé pour aider les familles à réaliser jusqu'à 30% d'économies d'énergie, en effectuant les travaux d'isolation de leurs combles.

Le Pacte Isolation pour Tous est une initiative visant à lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'un programme d'isolation de combles perdus, soumis à des conditions d'éligibilité.

• **Des travaux à la charge des Pollueurs**

L'État oblige les pollueurs à offrir aux foyers français des solutions de diminution de consommation énergétique. Vos travaux seront donc financés via les certificats d'économies d'énergie. Vous n'aurez réellement qu'un seul euro à déboursier. Ce pacte permet donc à tous ceux qui sont éligibles de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Qui peut bénéficier de cette aide de l'état ?

Tous les foyers visés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).

Au dispositif global, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a rajouté une nouvelle obligation d'économies d'énergie (article L. 211-1-1) au profit des foyers en situation de précarité énergétique.

Vérifiez votre Éligibilité et bénéficiez d'une installation pour un 1€ en nous contactant :

Du lundi au jeudi de 9h à 18h sans interruption et le vendredi de 9h à 14h au

01.79.72.57.57